

Guide des chartes territoriales de la donnée - 2023

AIMF – 27/05/24



Contexte

- Depuis 2019, plusieurs territoires ont commencé à publier des chartes territoriales de la donnée,
 - ✓ à l'image de Nantes, Montréal ou Londres.
- Ces démarches pionnières ont suscité un grand intérêt de la part des collectivités françaises et francophones : *à quoi servent ces chartes ? Que contiennent-elles ?*



Un socle commun pour mettre en place des chartes territoriales de la donnée

- 2021-2023 : une démarche collaborative inédite pour élaborer un commun sur les Chartes territoriales de la donnée, portée par :



- 1 groupe de travail composés de territoires francophones :
 - Namur, Genève, ville de Québec, Dschang, Woluwé Saint Lambert, Agadir
 - Nantes, Rennes, Brest, St Nazaire, Metz, Tours Métropole, Paris Saclay et OpenDataFrance

Quels sont les objectifs ?

Expliquer ce qu'est une charte territoriale de la donnée, en illustrant la grande diversité des engagements.

Guider concrètement et pas-à-pas les territoires qui souhaiteraient engager leur propre charte, en fonction de leurs objectifs et des besoins propres à leur territoire.

Capitaliser sur l'expérience des territoires pionniers, afin de mettre en commun aussi bien les réussites que les points d'attention.



Que contient ce guide ?

- ✓ Les motivations à écrire une charte, des points d'attention et des questions à se poser quand on veut se lancer dans une charte de la donnée
- ✓ Des recommandations générales sur des points de méthode (équipe-projet identification des thèmes prioritaires, qui sont les signataires, la mobilisation des parties-prenantes etc), les conditions de mise en œuvre

CHARTES TERRITORIALES DE LA DONNÉE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

La donnée n'est pas à proprement parler un sujet nouveau pour les collectivités : elles collectent, produisent et exploitent des données depuis fort longtemps, pour des usages multiples : prendre des décisions en matière d'urbanisme ou de transport, offrir des services publics efficaces au citoyen. L'essor du mouvement d'ouverture des données ces dernières dizaines d'années, a permis de souligner que ces données sont un enjeu pour de nombreux acteurs du territoire.

POURQUOI : LES OBJECTIFS DES CHARTES TERRITORIALES DE LA DONNÉE

Quelles sont les motivations à écrire une charte territoriale de la donnée ? Pourquoi les collectivités s'engagent-elles dans une telle démarche ? Existe-t-il des pré-requis à l'écriture d'une charte ?

COMMENT : UNE PROPOSITION DE MÉTHODE PAS À PAS, DE L'IDÉE INITIALE AU SUIVI DES ENGAGEMENTS

Dans la seconde partie de ce guide, nous vous proposons une méthode pas à pas, de l'idée initiale à la publication de la charte et au suivi des engagements. Cette proposition s'appuie sur l'expérience des territoires pionniers. Elle liste les principaux points d'attention et les questions à se poser à chaque étape. Libre ensuite à chaque territoire d'adapter la méthode proposée ici en fonction de ses besoins et de ses pratiques.

Que contient ce guide ? (suite)

- ✓ Des retours **d'expériences** des territoires (Montréal, Nantes, Brest)
- ✓ Des **interviews** des territoires qui ont participé au groupe de travail et qui témoignent tous, chacun avec leur prisme et leur contexte, de leur volonté proposer un cadre de confiance autour de la donnée dans leurs territoires

▶ Témoignage

Jacquis Kemleu,
Maire de Dschang (Cameroun)



▶ Témoignage

Sami Kanaan,
*Conseiller administratif de
la Ville de Genève (Suisse),
chargé du département
de la culture et de la
transition numérique*



Que contient ce guide ? (suite)

- ✓ Des **éclairages d'experts** qui connaissent très bien ces sujets :
 - Civiteo, Parme Avocats, OpenDataFrance ou encore Ekitia et la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies)

10 CONDITIONS POUR RÉUSSIR UNE CHARTE ÉTHIQUE DE LA DONNÉE

Jacques Priol (Civiteo)
et Schéhérazade Abboub (Parme Avocats)

Les cabinets Civiteo et Parme Avocats ont accompagné plusieurs collectivités dans l'écriture et la mise en œuvre de leurs chartes territoriales de la donnée. Ils partagent ici leur retour d'expérience, sous la forme de 10 conditions de réussite d'un tel projet.

1 • Prendre le temps nécessaire à la construction de la charte

Adopter une charte éthique de la donnée est un travail d'élaboration au long cours, qui nécessite de créer des habitudes de collaboration entre toutes les parties prenantes.

2 • Impliquer les services de la collectivité

Associer les agents de la collectivité est l'occasion d'enrichir la charte à partir de leur expérience professionnelle, mais aussi de faciliter leur acculturation aux enjeux de la gestion des données.

3 • Associer des partenaires de la collectivité

De nombreux partenaires peuvent être concernés et peuvent enrichir la charte car ils produisent des données utiles ou sont utilisateurs des données de la collectivité : des entreprises, des associations, des administrations.

4 • Faire participer les citoyens

L'implication des citoyens et des citoyennes est une condition démocratique de partage de la charte éthique de la donnée. Cette implication peut se faire de différentes manières : de la consultation préalable à la communication et l'information.

5 • Adopter le document publiquement

Il est important qu'une assemblée délibérante légitime le travail mené pour lui conférer une portée politique mais aussi poser un socle à ses déclinaisons juridiques.

6 • Communiquer

La charte éthique de la donnée doit être portée à la connaissance des publics qui sont concernés. Il peut y avoir plusieurs versions : version pour le grand public, version technique et juridique par exemple.

7 • Décliner la charte pour les partenaires

S'assurer de la portée et de l'application de la charte passe par sa déclinaison et son annexion à des documents juridiques : conventions de partenariats, délégations de services publics, marchés publics, etc.

8 • Décliner la charte en interne à la collectivité

La charte éthique de la donnée doit devenir un document de référence au sein de la collectivité. Elle peut être intégrée à de multiples supports internes : projets informatiques, fiches de poste, notes stratégiques...

9 • Outiller les acteurs et la mise en œuvre

La mise en œuvre de la charte doit être organisée. Un guide de bonnes pratiques peut permettre d'accompagner pas à pas les acteurs concernés dans la conduite de leurs projets.

10 • Contrôler la bonne application de la charte

Contrôles, certification ou labellisation, il existe plusieurs manières de veiller à l'application d'une charte. Ces contrôles doivent exister et être communiqués, par exemple sous la forme d'un bilan annuel.

Schéhérazade Abboub

Parme Avocats

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Les chartes territoriales de la donnée n'ont aucune valeur juridique : idée reçue ou réalité ? Pour échanger sur le sujet, nous sommes allés à la rencontre de Schéhérazade Abboub, avocate associée au sein du cabinet Parme Avocats et co-fondatrice de l'Alliance Data Publica qui a accompagné plusieurs territoires dans la mise en place de leur charte territoriale de la donnée.

"C'est d'abord un choix de donner - ou non - une valeur juridique à une charte" explique Schéhérazade Abboub, qui recommande toutefois de ne pas faire des chartes de simples déclarations de principe non suivies d'effets. "Il faut voir la charte comme le texte qui figure au frontispice de la collectivité : tous les actes pris par cette dernière auront vocation à se conformer à ce texte". Dès lors, comment donner une valeur juridique à cet outil ?

Plusieurs approches sont envisageables. Dans un scénario minimaliste, la collectivité va afficher des principes et des valeurs à travers la charte. Ce premier pas n'est pas inutile, rappelle l'experte : "cela va permettre de poser les bases, d'acculturer les élus et les services et surtout de diffuser une culture de la donnée".

Dans un scénario plus volontariste, la collectivité va pouvoir décliner les principes de la charte dans tous ses actes juridiques. "Il faut viser la systématisation : l'ensemble des actes et des contrats que passe la collectivité avec des prestataires doivent préciser les principes de la charte".

“**C'est un choix de donner - ou non une valeur juridique à une charte**"

Echanges et questions

AGENDA

- ✓ Salon de la data et de l'IA – 17 septembre 2024 à Nantes

<https://salondata.fr/index.php/le-salon/>

- ✓ Forum « Nantes débat de l'IA » - 18 septembre 2024 à Nantes

Programmation en cours



Nantes débat de l'IA